

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

### Avis n°2024-7 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 sur le scénario global de financement pour 2024 et sur la constitution de l'enveloppe régionale de rattrapage

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la modification du scénario régional de rattrapage pour 2024.

La croissance socle de la DP régionale 2024 de 44,2 M€ est décomposée de la manière suivante :

- un bloc relatif aux mesures RH (répartis en fonction des statuts des ES au prorata des bases DP de chaque statut) ;
- un bloc relatif aux ouvertures de capacités (fléchées nationalement) ;
- une mesure régionale inflation représentant 0,60 % des bases DP ;
- un bloc relatif aux mesures thématiques ou « métiers » et,
- l'enveloppe régionale de « rattrapage ».

L'enveloppe 2024 de réduction des écarts entre les ES dite « enveloppe de rattrapage » de 11,4 M€ dévolue aux établissements les moins dotés sera composée des éléments suivants :

- 4,4 M€ issus des crédits 2023 non consommés (délégés en CNR aux ES l'année précédente) ;
- 3,9 M€ issus de la mesure de croissance socle régionale 2024 ;
- 2,5 M€ issus d'une préemption sur les mesures RH des établissements les mieux dotés et,
- 574 k€ issus d'une enveloppe 2024 fléchées « isolement et contention » compte tenu des nombreux moyens alloués ces dernières années sur le sujet.

Cette enveloppe ainsi constituée sera déléguée aux établissements les moins dotés de la manière suivante :

- 2/3 proportionnellement à l'écart à la moyenne régionale et,
- 1/3 sur des projets structurants l'offre de soins du territoire.

Approbation à l'unanimité des éléments présentés par l'ARS s'agissant du scénario global de financement pour 2024 et de la constitution de l'enveloppe régionale dite de « rattrapage ».

Le président  
Piero CHIERICI